

Pérenniser la gestion paritaire de l'assurance-chômage

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 23.09.28

Paris, 13 septembre 2023

Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

odassetto@u2p-france.fr

À propos

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,5 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

Tout en regrettant le contenu de la lettre de cadrage adressée le 1^{er} août par le gouvernement aux partenaires sociaux, l'U2P s'est résolument engagée dans la négociation sur l'assurance-chômage.

Son chef de file, Michel Picon, Vice-Président de l'U2P, a constaté que les hypothèses de trajectoire financière du régime évoquées dans la lettre de cadrage étaient trop optimistes, très éloignées des prévisions de l'UNEDIC, et que les objectifs fixés aux partenaires sociaux n'étaient pas réalistes.

En particulier la demande gouvernementale d'affectation des excédents du régime vers France Travail d'une part et vers France Compétences d'autre part est quasiment de nature à faire échouer d'office la négociation entre les partenaires sociaux.

Pour autant, l'U2P est clairement attachée au régime d'assurance-chômage et à sa gestion paritaire et souhaite relever le défi de cette négociation. C'est le seul moyen pour que la question du retour à l'emploi du plus grand nombre, au centre de la relation entre représentants des entreprises et des salariés, ne soit pas laissée à la main de l'Etat.

Pour l'U2P, les excédents du régime d'assurance chômage doivent prioritairement aller au désendettement du régime et à la formation par l'apprentissage qui a montré son efficacité en matière d'accès à l'emploi. En outre, l'U2P s'opposera à une augmentation des cotisations des entreprises en gardant l'espoir d'un abaissement de la charge des entreprises.